

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND

AVIS PUBLIC AUX PROPRIÉTAIRES DE RÉSIDENCES PERMANENTES ET SAISONNIÈRES AYANT À DISPOSER D'EAUX USÉES ET QUI NE SONT PAS RACCORDÉES À UN RÉSEAU D'ÉGOUT

La présente est pour vous aviser que votre installation septique (fosse septique ou puisard) sera vidangée¹ pendant la période suivante. L'entrepreneur responsable de la vidange est "**Les Entreprises Claude Boutin**"

SEMAINE DU 6 OCTOBRE AU 10 OCTOBRE 2025

Huitième rang, 9^e Rang, Chemin du Lac Dion, Montée du Moulin, Route St-Gérard, Rue Commerciale, Route St-Malachie, Chemin Lamontagne, Chemin Lac des Cèdres, Chemin Royer, Rang Trois-Pistoles, Chemin Métivier, Rue St-Irénée, Chemin de la Sablière.

SEMAINE DU 13 OCTOBRE AU 17 OCTOBRE 2025

Route 279, Rang Pointe-Lévis, Chemin du Lac Crève Faim, Rue Godbout.

Prenez note que nous ne pouvons déterminer à l'avance la journée exacte de la vidange de votre fosse.

Tel que prévu au règlement no 106-01 de la MRC de Bellechasse, vous avez L'OBLIGATION de respecter les conditions suivantes :

1^o Dégager le couvercle de votre fosse ou de votre puisard **en prévoyant un dégagement d'environ 4 pouces autour du couvercle de manière à ce que l'employé puisse le soulever facilement, tel que démontré sur l'image suivante.** Laisser le couvercle sur la fosse.



Exemple d'un couvercle bien dégagé

2^o **Localiser votre fosse à l'aide d'un piquet facilement repérable. IMPORTANT : Le piquet doit être installé au début de la période de vidange indiquée ci-dessus.** Si plus d'une fosse, identifier clairement les fosses à vidanger.

3^o Si le chemin d'accès à votre propriété est muni d'une barrière, l'ouvrir, la déverrouiller ou nous aviser que celle-ci est débarrée s'il y a lieu.

4^o Si une corde à linge se trouve sur le passage, bien vouloir la rendre visible pour les camionneurs afin d'éviter tout bris.

5^o Si votre fosse possède un couvercle avec des vis, bien vouloir les dévisser pour que ce soit plus efficace et accommodant pour le chauffeur lorsqu'il fera la vidange.

De plus, votre numéro civique doit être lisible de la voie publique pour éviter les erreurs.

N.B. : Si ces conditions ne sont pas respectées et que le chauffeur doit y retourner, DES FRAIS PEUVENT ÊTRE APPLIQUÉS

La technologie avec le camion « Juggler » sera appliquée encore cette année pour la vidange des installations septiques avec champs d'épuration. **Lire le texte au verso pour plus de renseignements.**

QU'EST-CE QUE LE SYSTÈME JUGGLER?

La collecte des eaux usées des installations septiques se fera selon le procédé des camions "JUGGLER" qui permet de récupérer tout le contenu de la fosse et de retourner le surnageant dans la fosse, débarrassée, à 98 % en moyenne, des matières organiques mais renfermant toujours une flore bactérienne permettant ainsi un meilleur fonctionnement du champ d'épuration.

Cette pratique de retourner le liquide à la fosse est d'ailleurs recommandée, puisque le liquide laissé dans la fosse et les bactéries qu'il contient permettent au système de retrouver son efficacité plus rapidement. De plus, le recyclage de l'eau traitée permet d'équilibrer les pressions hydrostatiques dans la fosse vidangée, évitant ainsi le soulèvement de la fosse ou l'effondrement de parois.

Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter au **418-883-3347 poste 0.**

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!